

DOSSIERS FERMÉS — INTERNET —

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 4 avril 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Henri Desbiolles	<p>Monsieur Henri Desbiolles ; conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>M. Desbiolles soumet deux questions au conseil :</p> <p>1) M. Desbiolles désire être informé des plus récents développements concernant le projet de piétonnisation de la rue Masson.</p> <p>2) M. Desbiolles demande le rétablissement de l'arrêt d'autobus situé sur la rue Rachel Est, à l'intersection de la rue Davidson (ligne 97).</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>J. Savard</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, FAIT RAPPORT À L'ASSEMBLÉE EN PRÉCISANT QUE L'ARRONDISSEMENT SE CONCERTÉ ACTUELLEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) DE LA PROMENADE MASSON. DES SÉANCES D'INFORMATION SERONT ENSUITE ORGANISÉES ET UNE ANNONCE FINALE SERA FAITE AU TERME DE CET EXERCICE.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, EXPLIQUE QUE LA SUSPENSION DE L'ARRÊT D'AUTOBUS EST RELIÉE À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE FILS ÉLECTRIQUES SUR LA RUE RACHEL EST. LE CHANTIER DEVRAIT SE TERMINER VERS LA FIN D'AVRIL 2011.</p>

M. Daniel-Gérard Lamontagne	<p>Monsieur Daniel-Gérard Lamontagne; conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>M. Lamontagne désire être mis au fait du lancement d'un projet pilote destiné à autoriser l'élevage aviaire dans le territoire de Rosemont—La Petite-Patrie.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, INDIQUE QUE L'ÉTUDE DE CE PROJET SUIT TOUJOURS SON COURS.</p>
M. Nino Gabrielli	<p>Monsieur Nino Gabrielli; conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>«Depuis plusieurs années, Rosemont-Petite Patrie voit apparaître de plus en plus de condominiums. De plus en plus de logements locatifs disparaissent au profit de nouvelles constructions ou de conversion en propriété divise. Le tout fait augmenter considérablement la valeur des immeubles, les taxes des citoyens de Rosemont et cette spéculation pousse les locataires à quitter le quartier. L'on sait pourtant qu'il est interdit sur le territoire de l'île de Montréal de convertir des logements locatifs en propriété divise... mais plus souvent qu'autrement, pour aucune bonne raison, les dérogations aux règlements permettent aux propriétaires d'effectuer ce type de conversions. Est-ce que la mairie de l'arrondissement, maire et conseillers, comptent faire appliquer le règlement de la Ville dans son intégralité ou devrais-je tenir pour acquis que les nouveaux propriétaires de mon logement rue De Lorimier obtiendront, comme ils le souhaitent, une dérogation pour convertir le duplex où j'habite en condominiums? »</p>	F.W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, TIENT À METTRE EN PERSPECTIVE LE PHÉNOMÈNE DES CONDOMINIUMS EN RAPPELANT QUE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE INTERDISANT LA CONVERSION EN COPROPRIÉTÉ DIVISE S'ADRESSE AUX ÉDIFICES RÉSIDENTIELS COMPRENANT TROIS UNITÉS DE LOGEMENT ET PLUS. DANS CES CONDITIONS, LA POSSIBILITÉ D'UNE CONVERSION SE LIMITE AUX PETITS IMMEUBLES, CE À QUOI S'AJOUTE ÉGALEMENT LE FAIT QUE LES HABITATIONS DE TYPE CONDOMINIUM NE CORRESPONDENT EN RÉALITÉ QU'À 8 % DU PARC DOMICILIAIRE DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE.</p>

M. Janick Lavoie	<p>Monsieur Janick Lavoie; conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>M. Lavoie désire savoir si l'arrondissement entend mettre sur pied un plan de réfection des rues.</p>	J. Savard	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, DONNE RÉPONSE À LA QUESTION EN EXPLIQUANT QUE L'ARRONDISSEMENT ADOPTE UN PROGRAMME ANNUEL DE RÉFECTION ROUTIÈRE. LA PLANIFICATION DES TRAVAUX S'EFFECTUE EN FONCTION D'UN ORDRE DE PRIORITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES CONSENTIS.</p>
M. Pierre Boudreault	<p>Monsieur Pierre Boudreault; conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>M. Boudreault estime que l'arrondissement devrait procéder au réaménagement de l'artère commerciale Masson, de façon à valoriser davantage sa facture visuelle (bacs à fleur, mobilier urbain, etc.).</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME L'ASSISTANCE QU'UN PLAN DE REVITALISATION FAIT ACTUELLEMENT L'OBJET DE DISCUSSIONS AVEC LES REPSONSABLES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) DE LA PROMENADE MASSON.</p>